

Bilan des actions conventionnées  
en 2015

# LES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

## Présentation et objectifs

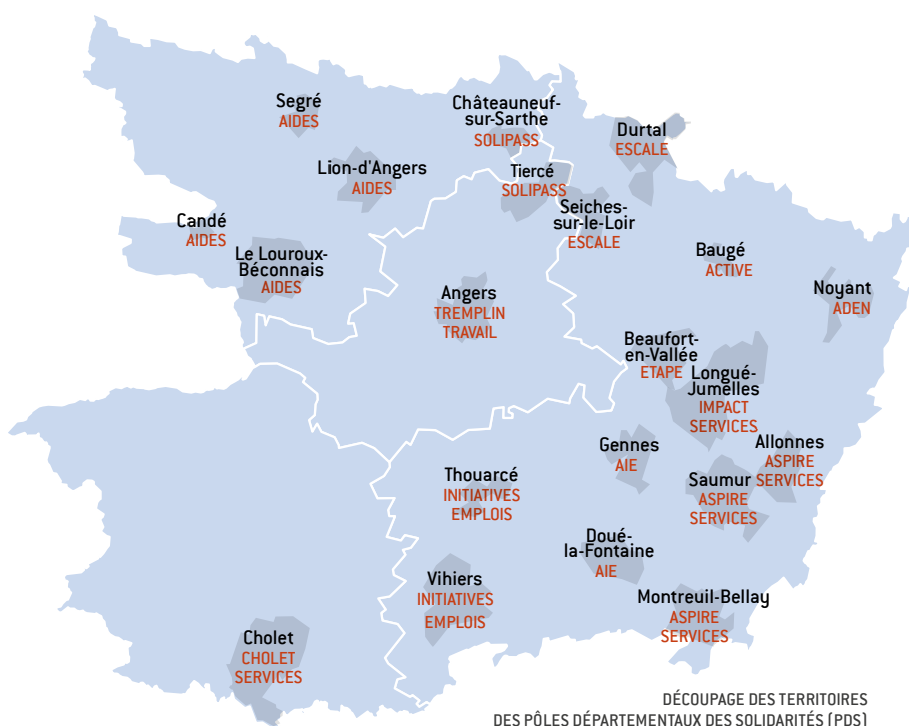
- ➔ L'association intermédiaire (AI) s'adresse à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières et ne pouvant pas accéder directement au marché du travail. Elle a pour missions :
- ▶ de les embaucher en contrat à durée déterminée pour les mettre à disposition à titre onéreux mais sans but lucratif, auprès de particuliers, d'entreprises ou de collectivités locales, pour la réalisation de travaux occasionnels ;
  - ▶ de mettre en place un accompagnement adapté en vue de faciliter leur insertion professionnelle durable.

➔ L'AI est une association loi 1901 et fait partie des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elle doit être conventionnée au préalable par l'Etat via l'UD-DIRECCTE et après avis du Conseil départemental d'insertion par l'activité économique (CDIAE).

➔ La plupart des AI est adhérente au COORACE, fédération nationale de l'économie sociale et solidaire.



### Lieux d'implantation des actions d'insertion



## Le conventionnement avec le Département

➔ En 2015, le Département a conventionné **12 associations** sur les 18 conventionnées par l'État.

➔ Cette offre, plus particulièrement située en secteur rural, représente **129 places annuelles** d'accompagnement socio professionnel pour les bénéficiaires du RSA. Plus des 2/3 des places se situent sur le territoire du PDS Est Anjou où elles constituent une offre de proximité.

➔ **206 400 €** ont été attribués en 2015, soit un coût de 1 600 € par place.

➔ Dans le cadre de ce conventionnement annuel, le Département a réuni, à trois reprises, les professionnels des AI. Ces rencontres thématiques permettent de partager des pratiques communes dans un souci de recherche de qualité de l'accompagnement des participants.

### Les caractéristiques

➔ Le financement du Département vise à renforcer l'accompagnement de bénéficiaires du RSA sur une période donnée du parcours en AI avec intensification des entretiens et des démarches. Le référent RSA chargé du suivi global des démarches d'insertion dans le cadre du dispositif RSA est tenu informé de l'évolution de la situation.

➔ L'accompagnement socio professionnel renforcé en AI est limité à 12 mois et peut être prolongé exceptionnellement jusqu'à 24 mois au vu de la situation du participant. Il s'appuie sur :

► **un suivi personnalisé** réalisé par un professionnel qualifié, avec des entretiens individuels hebdomadaires et des temps collectifs mensuels pour :

- lever les freins périphériques à l'insertion professionnelle;
- développer l'autonomie dans les démarches professionnelles;
- élaborer ou consolider le projet professionnel;
- rechercher un emploi.

Au cours de ce suivi, la personne est mise en relation, en fonction de ses besoins, avec les partenaires susceptibles d'aider à la progression de sa démarche. Elle peut bénéficier par ailleurs de modules de professionnalisation, de périodes d'immersion, de formation...

► **des heures de mise à disposition** durant lesquelles le participant est salarié de l'AI. Cette mise en situation de travail permet d'évaluer et de valoriser les aptitudes, compétences et capacités de travail.

### Les supports

➔ L'AI permet de tester un secteur d'activité et de reprendre un rythme de travail adaptable (partiel ou progressif). Les supports d'activité peuvent varier d'un territoire à l'autre selon l'environnement. Cependant les mises à disposition se répartissent en 3 grandes catégories :

► **auprès de particuliers** : ménage, repassage, bricolage, jardinage, et éventuellement garde d'enfants de plus de 3 ans...;

► **auprès de collectivités** : entretien des locaux, manutention, aide de cuisine, accueil périscolaire, surveillance de cantine, déchetterie...;

► **auprès d'entreprises** : entretien des locaux, manutention, production, préparation de commandes, travaux agricoles...

## Les résultats et effets induits

### La réalisation des objectifs conventionnels

➔ En 2015, toutes les places conventionnées ont été occupées. Elles ont permis à **374 personnes** de bénéficier de cet accompagnement individuel et collectif renforcé.

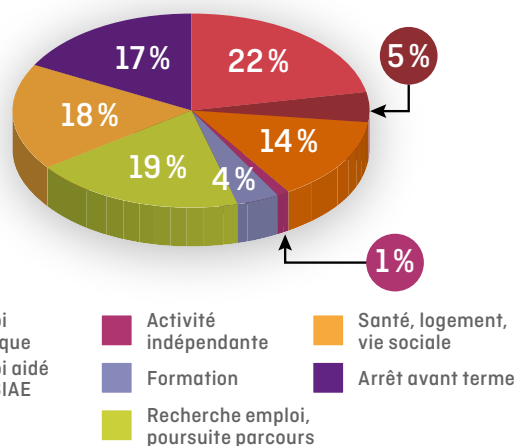
### Impacts économiques

➔ Les 12 structures conventionnées par le Département ont produit 343 619 h de mise à disposition (MAD). 12,5 % de ces heures (soit 42 635 h) ont été réalisées par les bénéficiaires du RSA conventionnés ce qui représente **26 emplois en équivalent temps plein**.

### Les sorties au terme de l'action

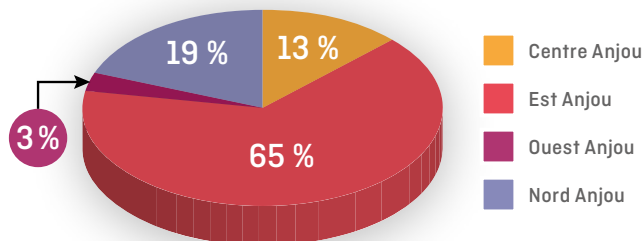
➔ Au regard des difficultés de l'environnement économique, les sorties vers l'emploi diminuent, passant de 52 % en 2014 à 42 % en 2015. Toutefois, ces sorties restent supérieures de 15 points aux données globales\* ce qui confirme bien que les AI jouent leur rôle de tremplin vers l'emploi. Par rapport à 2014 les sorties en emploi aidés hors SIAE et en SIAE ont chuté respectivement de 6 et 7 points, alors que les sorties en emploi classique ont augmenté de 3 points.

### Sorties

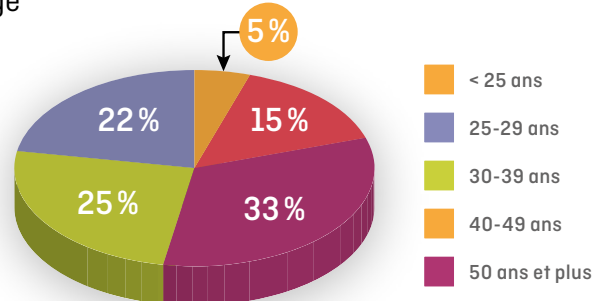


## Le profil du public accueilli

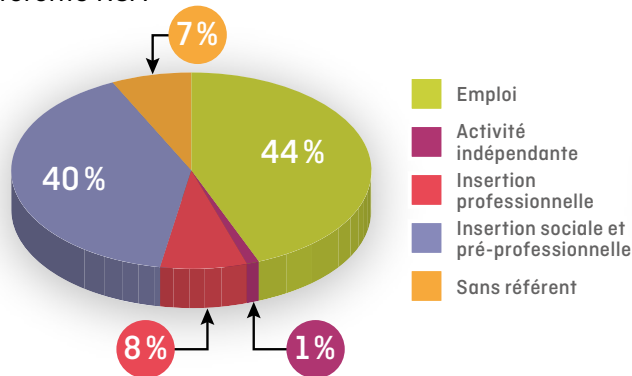
Origine géographique par PDS



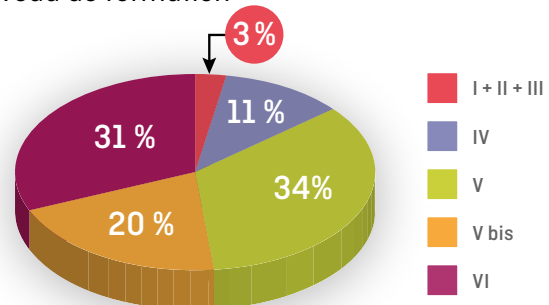
Âge



Référents RSA



Niveau de formation



→ En cohérence avec les lieux d'implantation, **plus des 2/3 des personnes sont du ressort du territoire du PDS Est Anjou**. Ces actions conventionnées majoritairement rurales ne concernent donc que très peu les habitants des Quartiers prioritaires sensibles.

→ Dans des proportions assez semblables aux données globales\*, Pôle emploi reste le principal référent RSA, suivi de près par les référents du champ social et préprofessionnel. La particularité réside dans la proportion de participants RSA suivis par un assistant social du Département (34%) supérieure de plus de 7 points par rapport aux données globales\*.

→ **60% des participants sont des femmes**, soit une proportion de 8 points supérieurs aux données globales\*. La part de missions traditionnellement féminines comme le service à la personne est importante en AI.

→ **Près de 70% sont des personnes isolées. La charge d'enfant(s) qui concerne 58% des participants** est supérieure aux données globales\* de 4 points et est aussi en augmentation de 4 points par rapport à 2014. A noter que ces constats concernent plus particulièrement les personnes seules. La modularité des mises à disposition apporte de la souplesse, conciliable avec des charges de famille.

→ Les différentes tranches d'âge sont présentes de façon assez équilibrée. Toutefois par rapport aux données globales\* nous observons **une proportion plus importante des 50 ans et plus (+3 points)**.

→ A l'instar des données globales\*, la moitié des participants a un niveau de formation infra V. Les niveaux de formation V (CAP-BEP) sont quant à eux plus importants de 6 points.

→ En comparaison aux données globales\*, les participants sont plus confrontés au manque d'autonomie (51% contre 33%), aux problèmes de mobilité (48% contre 38%) et aux problématiques d'isolement social (41% contre 38%).

→ Au regard des éléments de profil, les participants à ces actions d'accompagnement socio professionnel en association intermédiaire correspondent bien aux personnes visées, ayant un projet de retour à l'emploi freiné par des difficultés sociales ou professionnelles.

\* Données globales : 2 304 participants RSA

## Question posée à ETAPE, association intermédiaire située à Beaufort en Anjou

**La mise à disposition (MAD) auprès des collectivités locales représente 45% de votre activité. Pouvez-vous nous dire en quoi ce partenariat contribue à l'accompagnement des parcours vers l'emploi ?**

Les collectivités se situent comme de véritables partenaires de l'accompagnement. Elles acceptent d'accueillir des personnes sans expérience et sans qualification. Elles savent que l'accompagnement que nous menons en parallèle facilite la prise de poste, met le salarié en confiance, lui permet de prouver sa réactivité et sa capacité d'adaptation. Les missions proposées par les collectivités permettent des mises en situation de travail diversifiées (écoles, services techniques...). L'élaboration du projet professionnel est enrichie par la découverte d'activités et de métiers variés, l'acquisition d'un véritable positionnement professionnel. La plus-value pour

les salariés est aussi d'avoir des collègues de travail et d'appartenir à un groupe. De plus, certains parcours en collectivités peuvent se poursuivre par des recrutements notamment en contrat aidé.

En 2015, la commune de La Ménitrie a mis en place une clause sociale dans un marché public de rénovation de bâtiment et a favorisé le rapprochement entreprise/Etape. Notre accompagnement s'est concrétisé par de nombreuses visites sur le lieu de travail. L'entreprise satisfaite du travail réalisé a prolongé le contrat du salarié pour un autre chantier. Par ailleurs, 4 autres salariés sont intervenus sur le chantier dans le cadre de la MAD.

Notre partenariat avec les collectivités permet de changer leur regard et celui des entreprises sur les personnes en insertion. Il place les SIAE en véritable acteur du développement économique.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

**anjou**

Département de Maine-et-Loire

Direction générale adjointe du Développement social et des solidarités  
Direction insertion / Service Insertion et emploi  
CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9  
solidarites.maine-et-loire.fr

Ayez le réflexe...

**PORTAIL INSERTION**  
insertion.maine-et-loire.fr

